



# LES RIVES DU LAC D'ALLIER

ÉPISODE 2 : RIVE GAUCHE

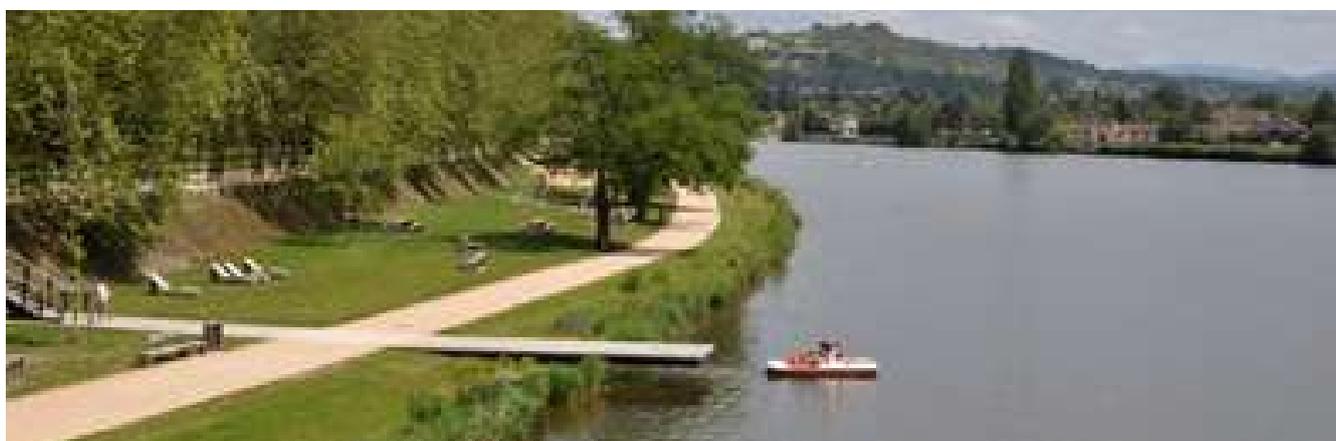
**DOSSIER DE PRESSE**  
14 février 2019

## I-LE PROJET « LES RIVES DU LAC D'ALLIER »

Depuis vingt ans, la Ville de Vichy mène une politique de diversification de ses activités avec comme fil conducteur la mise en valeur de son patrimoine architectural, paysager et environnemental.

La réalisation des nouvelles passes à poissons et de l'Observatoire des poissons migrateurs, l'ouverture de la plage des Célestins, la rénovation de la Rotonde, la création de l'Esplanade en bord d'Allier illustrent une volonté forte de "reconquête de l'Allier" - l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe.

Vichy Communauté prolonge et élargit cette politique pour la placer au cœur du développement économique, touristique et sportif de l'agglomération et du pôle métropolitain Clermont - Vichy - Auvergne.



Ce projet de réaménagement répond à plusieurs objectifs :

- conforter les berges de l'Allier présentant des signes d'affaissement et réduire les risques liés aux inondations ;
- renforcer les activités touristiques, publiques ou privées, existantes ;
- valoriser l'attrait du site pour les habitants de l'agglomération comme pour les touristes.

Ce projet va permettre de :

- renforcer les qualités paysagères diurnes et nocturnes du grand site classé du Lac d'Allier ;
- affirmer davantage le statut de « destination incontournable » pour toute la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- renforcer le caractère naturel du Lac d'Allier, favoriser la biodiversité et développer un contexte propice à la réappropriation respectueuse de la rivière par la population.

La rénovation des rives du Lac d'Allier se poursuit. Après une première partie achevée en 2014 par la Ville de Vichy, le Conseil communautaire de Vichy Communauté du 28 septembre 2017 a validé le grand projet de réhabilitation de l'ensemble de la rive gauche du Lac d'Allier. Ce projet est mené conjointement avec les villes de Bellerive-sur-Allier et de Vichy, cette dernière réalisant simultanément le curage du plan d'eau et la rénovation des vannes du barrage.

## II-ÉPISODE 2 : LA RIVE GAUCHE DU LAC D'ALLIER

Le projet d'aménagement de la rive gauche du Lac d'Allier de la Boucle des Isles au Pont de l'Europe a pour but de répondre à différents enjeux :

D'ABORD DES ENJEUX DE PROXIMITÉ ET DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- l'amélioration de l'organisation des déplacements ;
- le réseau des chemins de promenade pour irriguer le territoire ;
- la préservation et le développement des jardins familiaux.

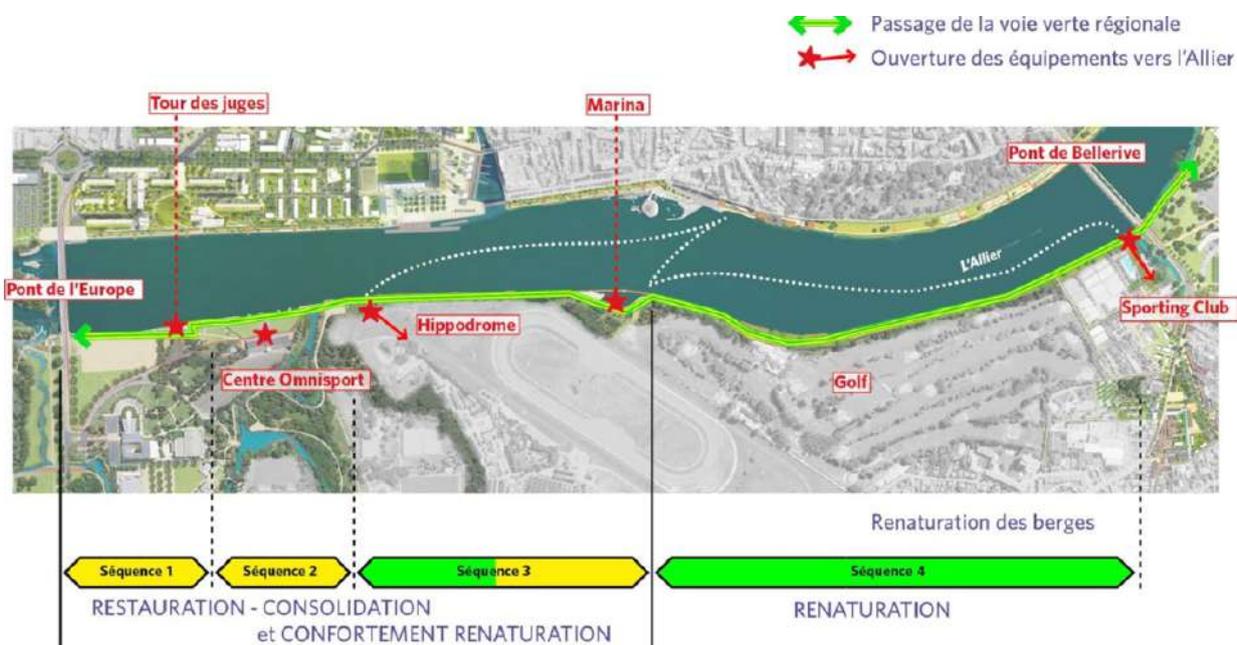
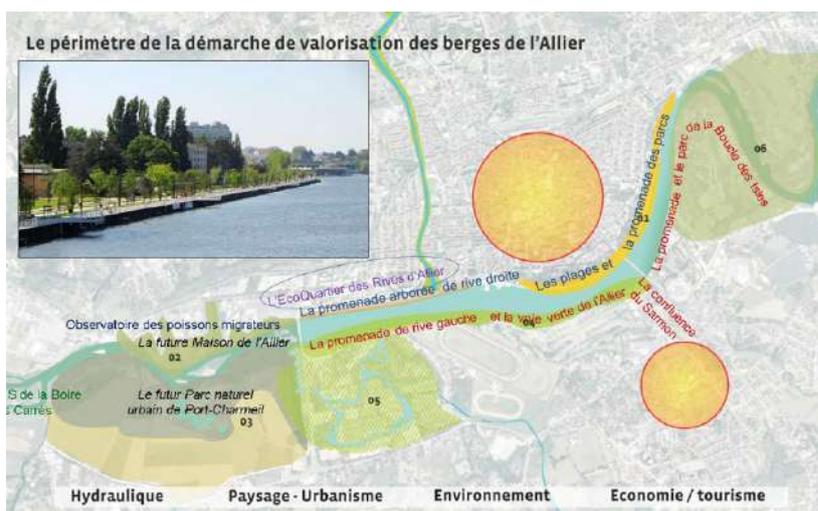
DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- la réduction de la vulnérabilité aux inondations ;
- la préservation ou la restauration d'un environnement de qualité.

MAIS AUSSI DES ENJEUX STRATÉGIQUES MÉTROPOLITAINS

- la valorisation de l'axe Allier ;
- l'affirmation de l'identité de « métropole verte » comme atout de la stratégie économique ;
- le renforcement de l'économie touristique.

Ce projet fait partie intégrante de la stratégie d'ensemble construite autour de l'axe Allier incluant les projets déjà réalisés, tels que les passes à poissons et observatoire des poissons migrateurs en 1995, l'Esplanade en rive droite en 2009, et les plages et promenades des parcs de rive droite en 2014. Ils constituent le maillon central d'aménagements qui se poursuivront jusqu'à Saint-Yorre, ainsi qu'en direction de Billy.

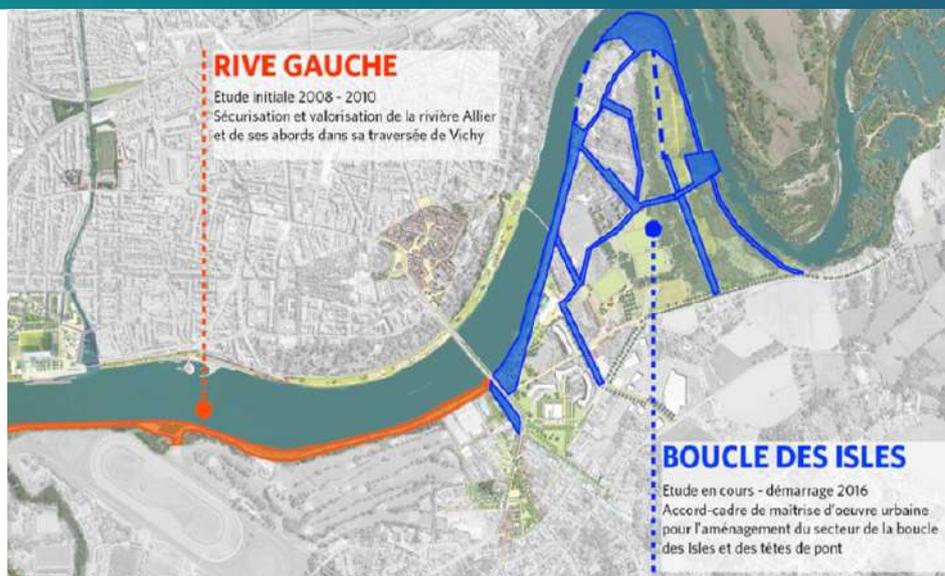


À l'instar de ce qui a déjà été réalisé en rive droite de la rivière Allier côté Vichy avec l'aménagement des berges et plages, le grand projet d'aménagement de la rive gauche côté Bellerive-sur-Allier a pour objectifs :

- le développement des activités de loisirs et de tourisme,
- la réduction de l'empreinte urbaine sur l'environnement fluvial,

- le renforcement de l'attractivité de l'agglomération et de la commune de Bellerive-sur-Allier en particulier.

Il a débuté dans **l'été 2018 pour une période prévisionnelle de travaux de 13 à 15 mois.**



## ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

### Boucle des Isles

-  Piétonisation des berges
-  Passage de la voie verte régionale
-  Desserte intérieure en bouclage
-  Valorisation des activités en place

L'opération a débuté par la réorganisation des accès à la Boucle des Isles. La circulation automobile est éloignée de la berge (sauf accès techniques et riverains), grâce à la création de parkings desservant par l'arrière les restaurants et les campings existants, pour permettre de transformer la berge au profit des piétons et cyclistes par un aménagement paysager de qualité.

Si les habitants et les touristes profitent déjà d'un cadre agréable pour leurs activités au bord du lac, ce nouvel aménagement bénéficiera au plus grand nombre en permettant une cohabitation plus sereine des usages, en facilitant les accès à l'eau, en créant de nouveaux points d'accostage, en offrant de nouveaux espaces aux promeneurs, aux cyclistes et aux pêcheurs.

Tous pourront de ce fait, mieux profiter des rives du lac et du spectacle des activités nautiques, qu'elles soient récréatives ou de compétition : paddle, aviron, voile, jet ski ou encore championnat mondial de ski de vitesse...



# LA RIVE GAUCHE : AVANT & APRÈS

## Guinguettes aujourd'hui...



## Demain, convivialité et détente sur la rivière



L'ambition est de renforcer l'attractivité de l'agglomération par le développement du tourisme et des loisirs. Avoir un lac au cœur de l'agglomération est un réel atout dont il faut utiliser davantage encore l'effet de levier en terme d'attractivité. Le réaménagement des berges de l'Allier offrira un cadre de qualité pour les restaurants, les campings et les activités nautiques. Il facilitera l'accès ainsi que les conditions de circulation pour tous les modes de déplacements dans le secteur et permettra de mettre en valeur l'axe fluvial sur les plans environnemental et paysager pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité touristique.

## Un quai routier aujourd'hui...



## Demain, une promenade au fil de l'eau



Le projet vise par ailleurs la réduction de l'empreinte urbaine sur une rivière présentée souvent comme l'une des dernières rivières sauvages d'Europe et de favoriser sa renaturation. Pour cela, entre le pont de Bellerive-sur-Allier (Pont Aristide-Briand) et le Pont de l'Europe (barrage), s'opérera une transformation radicale : la promenade et son mur de quai en béton aujourd'hui très dégradés font peu à peu place dans une large mesure à une berge plus naturelle et propice, comme en rive droite côté Vichy, à l'installation d'une végétation spécifique et adaptée aux bords de cours d'eau (plantes héliophytes notamment). Cette technique de génie environnemental aboutira en effet au remplacement de la rive en béton sur une longueur importante par une berge plus naturelle.

## Des espaces confinés aujourd'hui...



## Demain, un parc ouvert sur l'Allier



En amont du pont de Bellerive, là aussi, les berges sont en partie reprofilées en pentes douces en lieu et place d'enrochements massifs souvent accompagnés d'espèces invasives comme les renouées asiatiques. Ce nouveau visage des berges sera obtenu par l'installation d'une végétation plus typique de plantes héliophytes (semi-aquatiques) ou d'arbres riverains des cours d'eau, restaurant l'harmonie avec le milieu aquatique et améliorant le fonctionnement de la rivière.

## Rive gauche d'aujourd'hui...



## Demain, vers le retour de la biodiversité



Cette rénovation du front d'Allier, au pied des grands parcs sportifs de la rive gauche (golf, hippodrome, parc omnisports) et des restaurants et campings, enrichira le paysage du site inscrit du Lac d'Allier, en même temps qu'elle contribuera à mettre en valeur le centre historique de la cité thermale et remettra Bellerive en relation avec la rivière.

La nouvelle grande promenade paysagée ainsi aménagée sur plus de 5 km le long de la rivière, de la Boucle des Isles au Pont de l'Europe, concrétisera le lancement de la voie verte régionale de découverte de l'Allier qui traversera à terme l'ensemble du territoire de Vichy Communauté sur 27 km, de Saint-Yorre et Mariol à Saint-Germain-des-Fossés et Billy. Dans un même temps, elle renforcera l'attractivité du tour du plan d'eau pour le plaisir des promeneurs et joggeurs.

### III-LE CURAGE DU LAC D'ALLIER

Ce grand projet s'est réalisé à l'occasion et de façon simultanée avec l'opération de curage de la retenue entre **octobre 2018 et février 2019**. Celle-ci a consisté à prélever l'excédent de sédiments piégés dans la retenue et à les restituer, dans la mesure du possible, à l'aval du barrage afin de préserver l'équilibre sédimentaire de la rivière. Le projet bénéficie de conditions de chantier plus favorables et plus économiques grâce au plan d'eau abaissé.

Préalablement à cette vaste opération, un important programme de recherche, confié à la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université d'Auvergne, a déterminé des pistes d'actions pour une gestion plus durable du barrage et de sa retenue. À la suite de cette expertise scientifique pluridisciplinaire, la Ville de Vichy a notamment décidé d'équiper le site du Lac d'Allier de quatre stations automatiques de mesure, permettant d'évaluer en continu la qualité des eaux entrant et sortant du plan d'eau, et de deux préleveurs automatiques destinés à compléter régulièrement les données obtenues par des analyses plus ciblées. Ces nouveaux outils sont d'ailleurs utilisés pour suivre en temps réel la qualité des eaux durant les travaux et adapter la gestion du chantier pour limiter les impacts sur la rivière.

Ce programme de recherche devrait permettre dans l'avenir de gérer plus finement les mouvements des vannes du barrage et d'éviter de renouveler les curages qui sont coûteux et peuvent fragiliser le milieu.

Le curage s'est achevé **fin 2018**, et les travaux se poursuivront jusqu'à la fin de l'été 2019, avec des fouilles qui se sont achevées mi-février 2019. La livraison du projet de réaménagement des berges de la rive gauche du Lac d'Allier est programmée pour le mois de **octobre 2019**.

#### ÉPISODE 1 : RIVE DROITE

#### ÉPISODE 2 : RIVE GAUCHE

2021

**2008-2009**

Création d'une promenade arborée de 1,5 km pour piétons et cyclistes

**2013**

Réfection et mise en valeur des plages et des berges de l'Allier, et promenade haute dans les parcs

**ÉTÉ 2018**

Aménagement des berges et plages de la rive gauche

Début des travaux par la réorganisation des accès à la Boucle des Isles

**FIN DÉCEMBRE 2018**

Fin de l'opération de curage de la retenue et poursuite des travaux

**OCTOBRE 2018**

Début de l'opération de curage de la retenue

**AUTOMNE 2019**

Fin des travaux de réaménagement des berges de la rive gauche

Création d'une voie verte allant de St-Yorre à Mariol et de Billy à St-Germain-des-Fossés

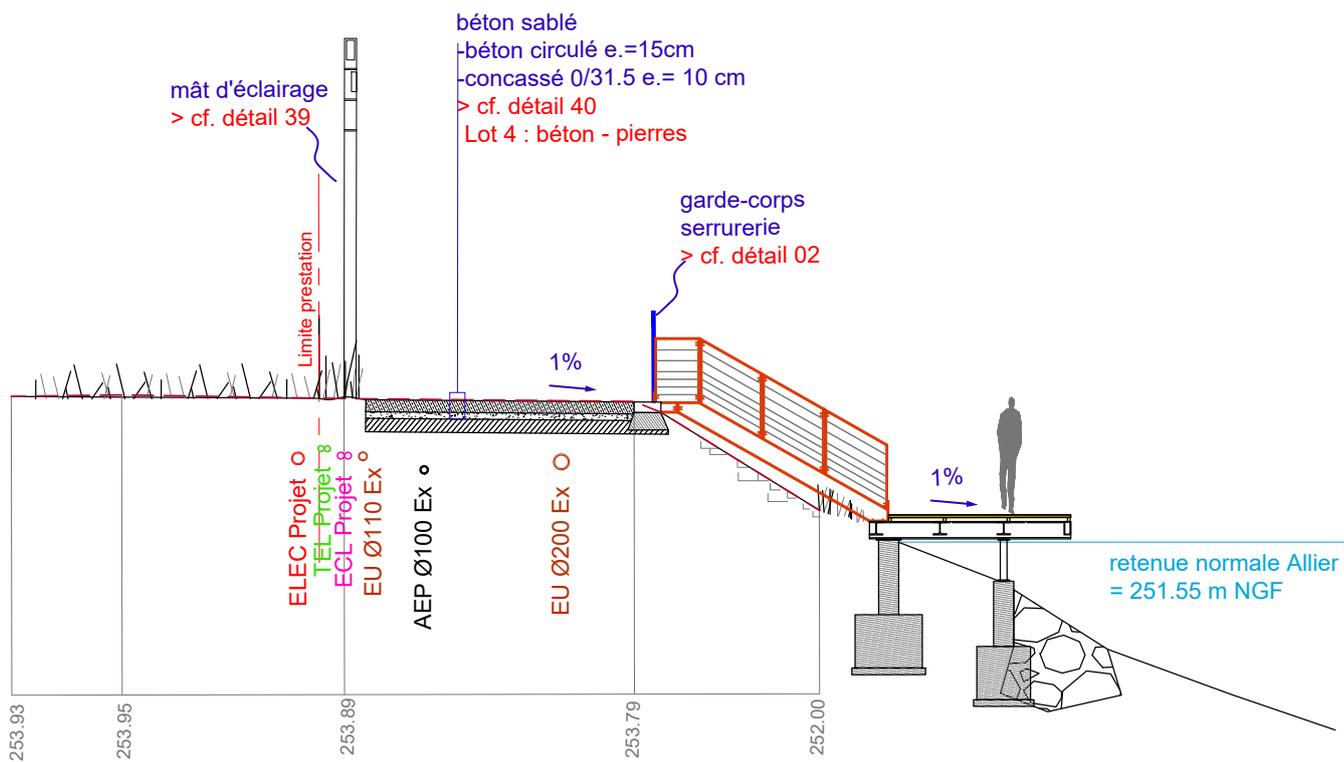


# PONTON

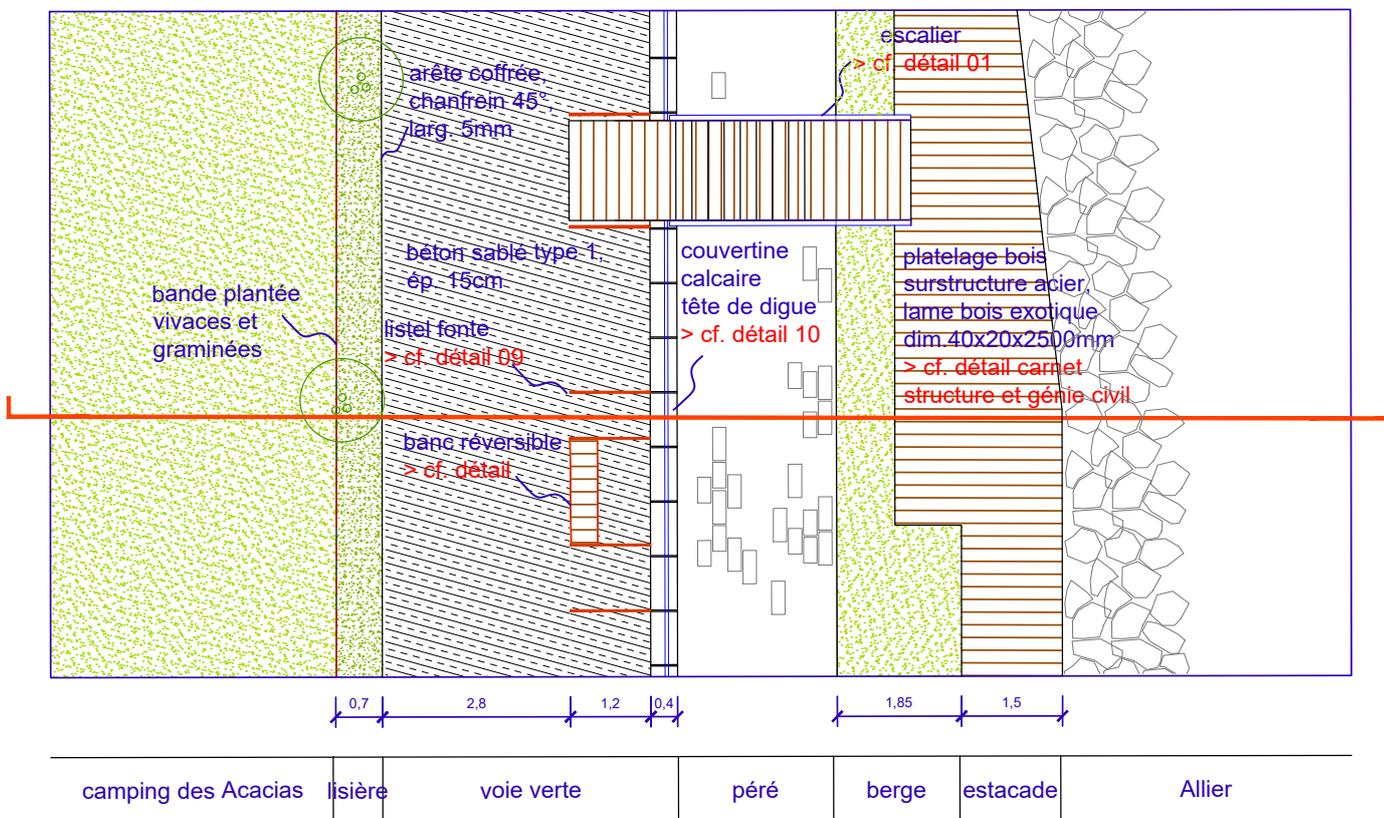


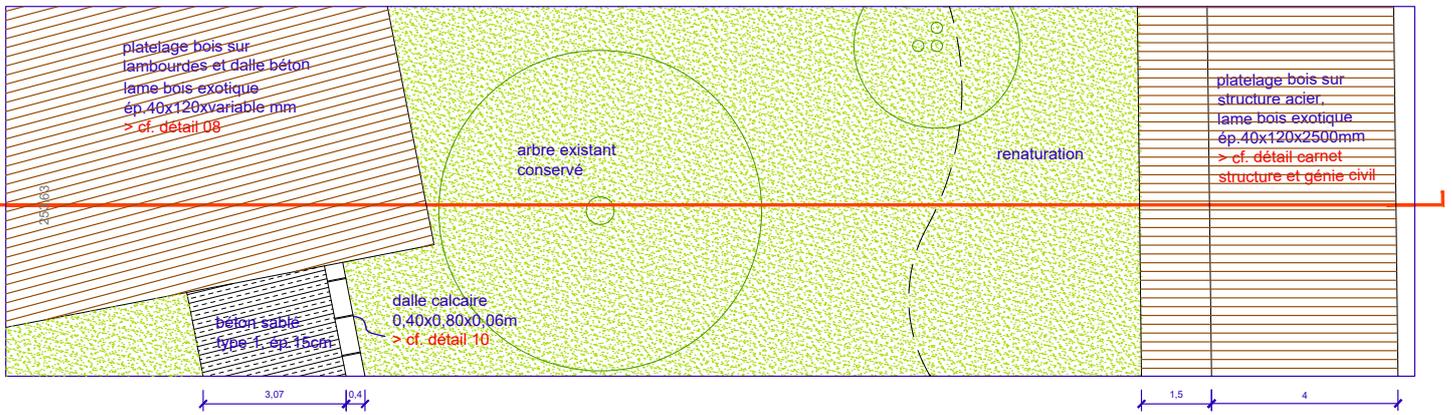
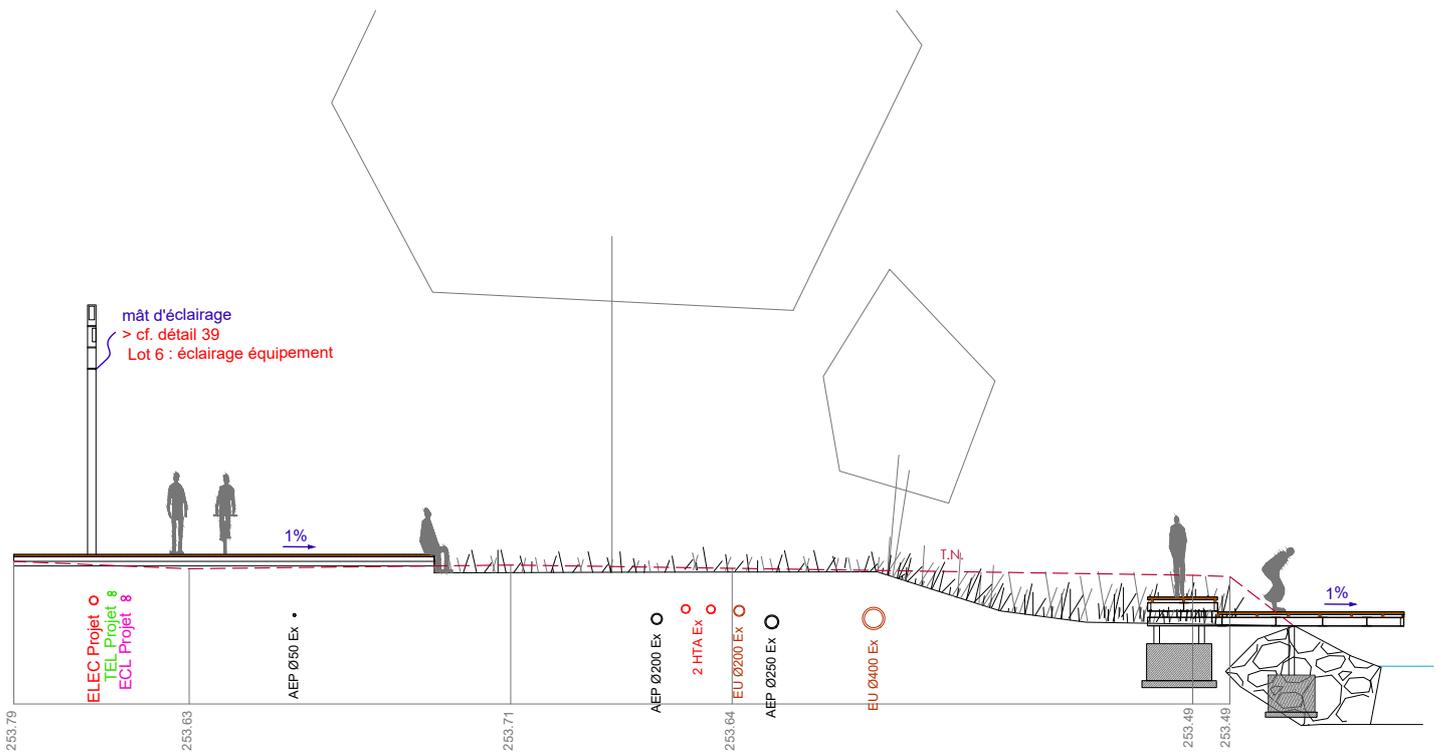
# SARMON





247.00 - toit théorique des marnes à confirmer par étude géotechnique





parc d'Allier	voie verte	parc d'Allier	berge	promenade basse	Ponton d'accostage
---------------	------------	---------------	-------	-----------------	--------------------

## IV-RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE

Une meilleure intégration de la rivière dans un cadre urbain au bénéfice de ses habitants et de son propre rayonnement est au coeur du projet d'agglomération de Vichy Communauté. Le projet des rives du lac d'Allier s'inscrit dans la logique d'un développement urbain de qualité mais également soucieux de répondre aux enjeux de la proximité d'un cours d'eau : protéger et restaurer les milieux aquatiques et intégrer le risque inondation.

La réalisation de ces travaux a nécessité deux ans de préparation pour mener les études nécessaires, mais aussi de concertation avec les riverains, les acteurs économiques ainsi que les partenaires du projet. Au terme des diagnostics environnementaux, le montage du dossier d'autorisation environnementale unique a nécessité plus d'un an d'échanges avec les services de l'État pour aboutir à l'autorisation de réalisation des travaux.

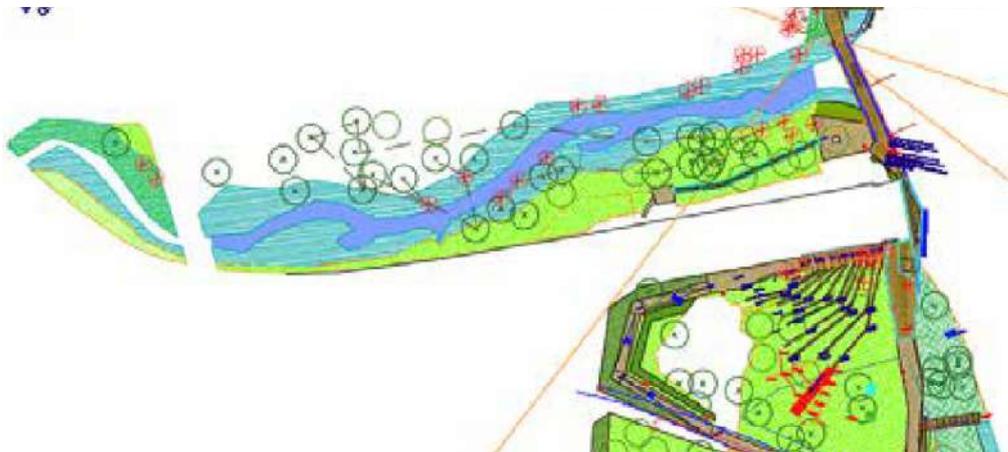
Au-delà de la plus-value urbaine qu'ils apportent, ces travaux inscrits dans le contrat de gestion durable du Val d'Allier ont pour objectifs de restaurer les milieux riverains de l'Allier et de diminuer l'impact que la ville a eu par le passé en canalisant sévèrement le cours d'eau.



Pour cela, ce sont près de 3,5 km de berges qui sont retravaillées. Jusqu'à présent constituées soit par des enrochements bruts quasi verticaux et souvent infestés de renouée du Japon, soit constituées des murs en béton datant de la création du plan d'eau dans les années 1960, les berges étaient devenues pauvres en terme de biodiversité comme l'ont démontré les inventaires faune flore réalisés en phase diagnostic. Le paysage typique de la rivière était également dégradé par cet appauvrissement ou la présence d'essences invasives.

De l'amont vers l'aval, les travaux ont donc consisté à :

- **À l'Est de la Boucle des Isles**, en limite de l'influence du plan d'eau, une zone de près d'1,5 ha a été conquise au fil du temps par le robinier faux acacia et quelques spots de renouée du Japon. Une annexe hydraulique (bras mort) importante est en cours de réalisation afin de recréer un milieu favorable pour les espèces et constitué d'une végétation typique. Au milieu de cet espace, un sujet majestueux de peuplier noir a été découvert et le projet a été adapté pour le préserver.
- **Le long de la promenade**, une risberme de plantes héliophytes est mise en place en pied du perré maçonné existant après avoir supprimé les renouées asiatiques qui l'avaient envahi. Plus loin, les enrochements quasi verticaux envahis de renouées sont supprimés pour être remplacés par des pentes douces stabilisées par des techniques de génie végétal mixte. Les terres polluées par les rhizomes sont extraites profondément et traitées sur place. Après les avoir fauchées soigneusement en évitant les dépôts dans la rivière, les cannes sont exportées pour être traitées en centre spécifique. Les terres supports de ces végétaux sont ensuite excavées sur plus d'1 mètre et passées dans un crible présentant une maille de 10mm. Les éléments trop grossiers sont concassés avant d'être repassés au crible. Plus de 80% du produit traité est inférieur à 5mm. Au total, près de 6000 M<sup>3</sup> de terres ont été traitées. Grâce à ce procédé, ces terres sont ensuite réutilisées sur le projet évitant ainsi leur export en centre de traitement et leur remplacement par des terres végétales prélevées ailleurs.



- En aval du pont de Bellerive, **la rivière Sarmon** conflue avec l'Allier. Ici, les travaux consistent à supprimer le Ptérocaryer du Caucase, arbre placé parmi les essences invasives dont les rejets sont particulièrement nuisibles sur cette portion de cours d'eau et ferment totalement le milieu. Les berges canalisées du cours d'eau sont reprofilées en pente douce (afin de restaurer des habitats favorables à la faune piscicole et remettre en place une végétation adaptée) pour être stabilisées en génie végétal. Le cours de la rivière est modifié dans son profil en long pour limiter l'influence du plan d'eau sur son fonctionnement et de nouveaux méandres seront créés. De nouvelles plantations spécifiques des bords de cours d'eau y seront mises en place.

## LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU SARMON

Le Sarmon est un affluent de la rive gauche de l'Allier. Ce cours d'eau est classé par l'Agence de l'Eau de Loire et Bretagne (AELB) en état écologique médiocre au sens de la directive cadre sur l'eau, ce qui correspond au niveau 4 sur 5 (la classe 5 correspond au plus mauvais état écologique). Au droit du Sporting-tennis, il présentait un paysage de mauvaise qualité dans un secteur pourtant très fréquenté, visible et touristique.

La qualité des cours d'eau constitue un enjeu majeur. **Vichy Communauté met en oeuvre plusieurs actions pour participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau sur son territoire pour préserver la ressource en eau.**

En aval du pont de Bellerive, **la rivière Sarmon** conflue avec l'Allier. Ici, les travaux consistent à supprimer le Ptérocaryer du Caucase, arbre placés parmi les essences invasives dont les rejets sont particulièrement nuisibles sur cette portion de cours d'eau et ferment totalement le milieu. Les berges canalisées du cours d'eau sont reprofilées en pente douce (afin de restaurer des habitats favorables à la faune piscicole et remettre en place une végétation adaptée) pour être stabilisées en génie végétal. Le cours de la rivière est modifié dans son profil en long pour limiter l'influence du plan d'eau sur son fonctionnement et de nouveaux méandres seront créés. De nouvelles plantations spécifiques des bords de cours d'eau y seront mises en place.



Par la suite, la seconde étape pourra consister à renaturer la partie située le long de la rue Auberge, qui se trouve complètement enfermée dans un chenal en béton (route de Randan).

Au-delà de la confluence du Sarmon, qu'une nouvelle passerelle enjambrera et dont elle permettra la mise en scène, les berges bétonnées du plan d'eau surmontées d'une jardinière ont disparu au profit d'une berge en pente douce qui laisse apparaître davantage la rivière et les rives du lac. Cette nouvelle promenade est ponctuée de pontons ou d'accès à l'eau qui permettent de s'avancer jusqu'à la berge ou même au-dessus de l'eau pour faire une pause, profiter de l'agrément de la rivière ou des activités qui s'y déroulent.

## PASSERELLE DU SARMON

Destruction de la passerelle du Sarmon le 11/12/2018.



Pose des poutres de la nouvelle passerelle du Sarmon le 12/02/2019.



## IV-LE PONT BARRAGE

En parallèle, la Ville de Vichy poursuit la rénovation du pont-barrage avec un programme de remplacement des 6 vannes-clapets qu'il reste à changer, la mise à neuf de tous les organes de manœuvre (qui permettent d'abaisser et de relever les clapets de la retenue) et la rénovation du génie civil. Si la vidange du plan d'eau n'est pas nécessaire pour procéder au changement des vannes, celle-ci facilitera les travaux prévus à cette période dont le programme prévoit le remplacement de deux vannes par an. Pour cette importante opération, la Ville de Vichy prévoit une enveloppe de 14 millions d'euros qui s'ajoute au financement du curage du plan d'eau (2.4 M€) et à sa participation financière pour l'aménagement des berges.

Pour le curage du plan d'eau et la rénovation du pont barrage : maîtrise d'ouvrage effectuée par la Ville de Vichy avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (pour les stations de mesure de la qualité de l'eau et pour l'étude de caractérisation des sédiments et du transport solide de la rivière).

Pour l'aménagement des berges de la rive gauche :

- Maîtres d'ouvrage : Vichy Communauté, et les Villes de Vichy et Bellerive-sur-Allier
- Maîtrise d'œuvre du projet : équipe pluridisciplinaire conduite par l'agence Axe Saône
- Projet réalisé avec le soutien de l'Union Européenne, l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Allier et l'Établissement Public Loire.

**Ce grand chantier est estimé à près de 20 M€ (+2.4 M€ pour le curage du plan d'eau), et bénéficie des soutiens financiers prévisionnels suivants :**

• <b>Europe</b>	<b>1 712 000 €</b>
- dont POI (Programme Opérationnel Interrégional) Feder Loire	412 000 €
- dont PDUI (Programme de Développement Urbain Intégré)	1 000 000 €
- dont voie verte/itinérance	300 000 €
• <b>État Contrat de Plan État Région</b>	<b>1 000 000 €</b>
• <b>Région</b>	<b>5 550 000 €</b>
- dont Contrat Ambition Région	1 650 000 €
- dont Contrat pour une gestion durable du Val d'Allier	900 000 €
- dont CPER (Contrat de Plan État-Région)	1 000 000 €
- dont Voie Verte	1 950 600 €
• <b>Agence de l'eau</b>	<b>2 080 000 €</b>
• <b>Département de l'Allier</b>	<b>1 750 000 €</b>
• <b>Ville de Vichy</b>	<b>2 000 000 €</b>
• <b>Ville de Bellerive-sur-Allier</b>	<b>1 000 000 €</b>
• <b>CA Vichy Communauté</b>	<b>8 000 000 €</b>



Retrouvez des informations complémentaires sur [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr)



### DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE

Christel DEBOUT-TOMCZAK - c.debout@vichy-communaute.fr - Chargée de communication

Sandra GUYOMARCH - s.guyomarch@vichy-communaute.fr - Chargée de communication adjointe



9, Place Charles-de-Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY CEDEX - +33 (0)4 70 96 57 00 - [accueil@vichy-communaute.fr](mailto:accueil@vichy-communaute.fr)

[WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR](http://WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR)